

RAPPORT ANNUEL
2015-2016

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

A close-up, slightly blurred photograph of a person's hand pointing at a document on a wooden table. The table is covered with various papers, including one with a circular diagram, and several colorful sticky notes (yellow, green, pink). The lighting is soft, and the overall tone is professional and collaborative.

**SELON LES DIRIGEANTS,
C'EST DANS LE SECTEUR DE
LA GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES QUE SE JOUENT
LES ENJEUX LES PLUS CRUCIAUX
DE LEUR ORGANISATION.***

*Sondage CROP-CRHA auprès des dirigeants d'entreprises du Québec, février 2016.

À PROPOS DE L'ORDRE ET DES MEMBRES

L'ORDRE

Regroupant 10 000 membres, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés est la référence en matière de pratiques de gestion des employés. Il assure la protection du public et contribue à l'avancement de ses membres CRHA et CRIA. Par ses interventions publiques, il exerce un rôle d'influence majeur dans le monde du travail au Québec. L'Ordre participe ainsi activement au maintien de l'équilibre entre la réussite des organisations et le bien-être des employés.

Pour en savoir plus, visitez portailrh.org.

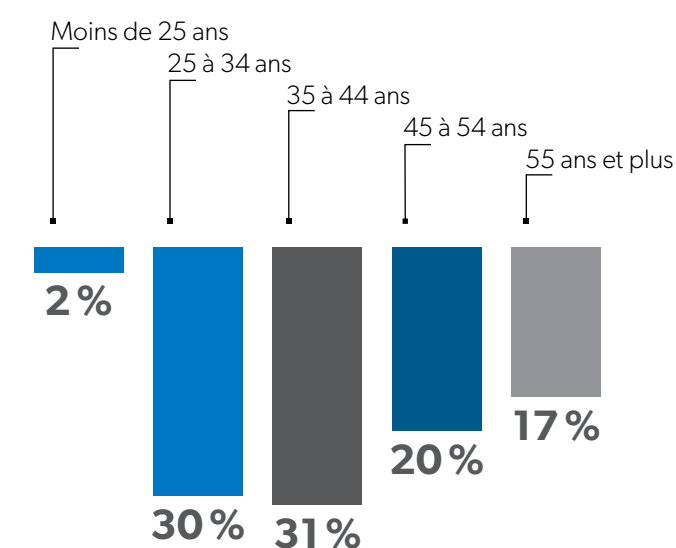
LES CRHA ET LES CRIA

Les CRHA et CRIA jouent un rôle à tous les niveaux de l'organisation en permettant aux entreprises d'atteindre leurs objectifs d'affaires et de devenir plus novatrices et plus performantes. En leur confiant la gestion de leurs ressources humaines et leurs relations du travail, les dirigeants d'entreprise s'entourent de professionnels dignes de confiance. En effet, ce qui distingue un CRHA et CRIA de toute autre personne qui exerce la profession sans être membre de l'Ordre, c'est notamment le fait d'être soumis à un code de déontologie qui guide leur conduite dans l'exercice de la profession et assure la protection du public.

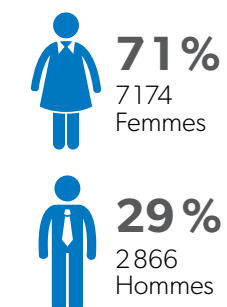
En plus de maintenir un climat sain propice à la croissance de l'entreprise, les CRHA et les CRIA sont des professionnels experts dans les divers champs de la profession :

- > La gestion stratégique des ressources humaines et de l'organisation
- > La gestion du développement des compétences
- > La gestion de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail
- > La gestion des relations du travail
- > La gestion de la rémunération globale
- > La gestion de la dotation
- > La gestion du développement organisationnel

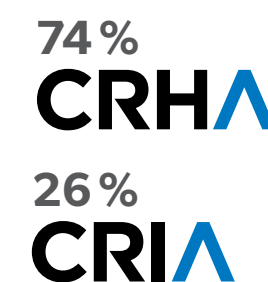
ÂGE



SEXE



TITRE PROFESSIONNEL



STATUT DE PRATIQUE



PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président
**Assemblée nationale
du Québec**
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l’Assemblée nationale, le rapport annuel de l’Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.
Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.
Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de notre considération distinguée.

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable de l’application des lois professionnelles

Maître Stéphanie Vallée
**Ministre de la Justice et
ministre responsable
de l’application des lois
professionnelles**
**Gouvernement
du Québec**

Madame la Ministre,
Veuillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l’application des lois professionnelles, le rapport annuel de l’Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.
Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.
Nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre plus haute considération.

Richard Blain, CRHA
Président du conseil d’administration

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
**Office des professions
du Québec**

Monsieur le Président,
Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l’Office des professions du Québec, le rapport annuel de l’Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.
Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.
Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Richard Blain, CRHA
Président du conseil d’administration

TABLE DES MATIÈRES

À propos de l’Ordre et des membres	4
Présentation	6
Rapport du président	10
Rapport de la directrice générale	12
Faits saillants	14
Membres	16
Équipe	18
Conseil d’administration	20
Activités du conseil d’administration	22
Comité exécutif	25
Comité des équivalences	26
La délivrance des permis	27
Comité de la formation	28
Comité de la formation continue	28
Comité vigie formation	28
Activités de formation organisées par l’Ordre	29
Comité de mentorat	29
Comité d’inspection professionnelle	30
Activités du syndic	31
Comité de révision	31
Conseil de discipline	32
Usurpation de titre réservé	33
Garantie contre la responsabilité professionnelle	33
États financiers	34

RAPPORT DU PRÉSIDENT

« **Conscients de l’influence qu’ils exercent dans les organisations, les CRHA et CRIA assument pleinement la mission de l’Ordre en valorisant le potentiel humain sur tous les plans et en maintenant leurs connaissances et leurs compétences à jour.** »



Richard Blain, CRHA
Président du conseil
d’administration

C’est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités de la dernière année de l’Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Ce premier mandat à la présidence de l’Ordre m’a permis de constater la force que représente notre communauté d’experts dans le monde des affaires. Conscients de l’influence qu’ils exercent dans les organisations, les CRHA et CRIA assument pleinement la mission de l’Ordre en valorisant le potentiel humain sur tous les plans et en maintenant leurs connaissances et leurs compétences à jour.

Nous sommes maintenant 10 000 professionnels agréés, actifs dans toutes les sphères socioéconomiques, à contribuer à la performance des entreprises tout en veillant à la santé des travailleurs, et ce, dans un souci constant de protection du public.

À titre de président, je suis particulièrement fier d’avoir entrepris, avec le conseil d’administration, la mise en œuvre de la planification stratégique 2015-2018 de l’Ordre. Dans la continuité de la précédente, cette planification a été élaborée avec la collaboration de plusieurs membres, du milieu des affaires et des universités. Cinq enjeux cruciaux pour la progression de la profession et de l’Ordre ont été identifiés de même que les actions à réaliser pour y répondre. Les gestes accomplis cette année et qui se poursuivront jusqu’en 2018 ciblent, entre autres, la reconnaissance des CRHA et des CRIA et le leadership de l’Ordre dans la société.

Ces enjeux ont tous un lien avec la professionnalisation et, plus spécialement, avec la surveillance de la profession et la protection du public. À cet égard, l’Ordre a travaillé étroitement avec l’Office des professions à la modernisation de la profession et à l’identification d’activités réservées, démarche qui est toujours en cours.

L’Ordre a aussi élargi son rayon d’action en devenant membre associé du Conseil canadien des associations en ressources humaines. Ce partenariat lui fournit de belles occasions d’échanges et de collaboration avec les professionnels de toutes les provinces canadiennes et une plus grande ouverture sur le monde.

Également, dans la dernière année, plusieurs mesures ont été prises afin d’assurer la saine gestion de l’Ordre. Nos efforts en ce sens seront maintenus et la prochaine année sera principalement consacrée à revoir la gouvernance de l’Ordre, un autre enjeu important de la planification stratégique.

En terminant, je tiens à remercier les membres qui ont contribué tout au long de l’année au succès des diverses activités de l’Ordre. Je remercie également les administrateurs et les membres des comités pour l’expertise qu’ils nous offrent si généreusement afin de faire progresser la profession et l’Ordre. Finalement, j’exprime ma sincère reconnaissance envers le personnel de l’Ordre, toujours dynamique et disponible.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

« **Fière de faire partie
d'une profession qui
contribue de façon
significative à la réussite
des organisations
et conséquemment, à
l'économie du Québec.** »



Manon Poirier, CRHA

Directrice générale

J'ai toujours été fière de faire partie d'une profession qui contribue de façon significative à la réussite des organisations et conséquemment, à l'économie du Québec. Comme membre, mon impression de l'Ordre était celle d'une organisation dynamique et innovante qui contribuait activement au rayonnement de notre profession et à la protection du public.

Après quelques mois à la direction de l'Ordre, je peux attester la justesse de mes perceptions à titre de membre. Je suis de plus à même de constater l'ampleur des efforts requis pour produire ces résultats. L'engagement inébranlable de chaque employé et bénévole de l'Ordre et leur volonté de toujours faire mieux pour réaliser notre mission fondamentale de protection du public en témoignent d'ailleurs de façon élogieuse.

Parmi les dossiers qui préoccupent l'Ordre, le harcèlement au travail tient une place prépondérante. Il s'agit d'une problématique qui engendre de multiples effets négatifs sur le plan tant individuel, qu'organisationnel et sociétal. Par la diffusion médiatique accrue, les salariés sont mieux informés de leurs droits et des recours possibles et sont donc plus nombreux à porter plainte. Les CRHA et les CRIA sont ainsi de plus en plus appelés à effectuer des enquêtes en matière de harcèlement au travail. L'accroissement de l'importance de leur rôle en ce domaine n'est en fait qu'une suite logique à l'ajout des dispositions en matière de harcèlement psychologique à la Loi sur les normes du travail. La responsabilité de ce volet leur revenait naturellement. Dans la dernière année, nous avons donc élaboré et diffusé une trousse sur la civilité en milieu de travail, un ingrédient important pour prévenir les plaintes de harcèlement, et nous continuerons d'appuyer les membres pour qu'ils puissent intervenir de façon tant préventive que curative en la matière.

Depuis mon entrée en poste en février 2016, j'ai aussi eu l'occasion de faire de très belles rencontres avec les Futurs CRHA et CRIA, une relève engagée, intelligente et remplie d'espoir! Il est très clair que l'Ordre doit accompagner encore davantage cette relève et favoriser leur intégration dans notre communauté professionnelle. Il s'agira d'un des piliers de notre ambition pour l'avenir.

Un autre vecteur important sera de miser sur la qualité de la pratique professionnelle, autant par le déploiement accru de notre programme d'inspection professionnelle que par de l'accompagnement, des guides et un encadrement pratique qui outilleront adéquatement les CRHA et CRIA dans tous les aspects de leur rôle et à tous les moments charnières de leur carrière.

J'ai présentement la chance d'aller à la rencontre des membres de l'Ordre dans le cadre d'une tournée de consultation. C'est ensemble que nous pourrons faire le point sur la profession, ce qu'elle est, ce qu'elle devient, et surtout ce qu'elle doit devenir pour pleinement contribuer au succès des organisations et au mieux-être des employés.

FAITS SAILLANTS

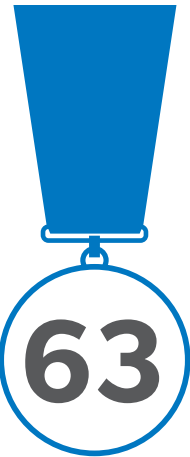


LIGNE DÉONTOLOGIQUE

L'Ordre a reçu plus de 180 appels de la part de ses membres au cours de la dernière année. Les renseignements communiqués ont directement contribué à une meilleure pratique de nos membres et, par conséquent, assuré une plus grande protection du public.

FORMATION DÉONTOLOGIQUE

L'Ordre a conçu spécifiquement pour les étudiants une formation sur la déontologie afin de les sensibiliser dès leurs études à cet aspect fondamental de la profession. Ce sont plus de 500 étudiants qui ont participé activement à cette formation.



IMPLICATION DES MEMBRES DANS LES COMITÉS

Pas moins de 63 membres CRHA et CRIA se sont impliqués cette année dans les différents comités de l'Ordre, en plus d'une multitude de bénévoles lors de l'organisation et de la tenue de divers événements. Nous les remercions chaleureusement de leur soutien inestimable.

CONGRÈS ANNUEL

Les 6 et 7 octobre 2015 se tenait le congrès annuel des ressources humaines au Centre des congrès de Québec. L'événement a accueilli plus de 1200 participants qui ont fait de ces journées un véritable succès.



1 200
participants



4
grandes conférences plénières



60
activités simultanées



145
exposants et fournisseurs en RH

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

L'année 2015-2016 marquait le début de la deuxième période de référence du programme de formation continue obligatoire.



TROUSSE DE CIVILITÉ

Un dossier spécial sur la civilité en milieu de travail a été diffusé à l'attention de nos membres et du grand public afin de les sensibiliser à l'importance d'un environnement de travail sain. Ce dossier largement consulté et apprécié propose des entrevues vidéo avec des experts, des outils et des documents de référence.



RELATIONS PUBLIQUES

L'Ordre ou les titres CRHA ou CRIA ont été mentionnés 462 fois dans les médias au cours de la dernière année.

Cette présence dans les médias a contribué à la sensibilisation des dirigeants et des travailleurs à différents enjeux du monde du travail et au rayonnement de la profession.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES

À la suite de la transmission de la proposition d'activités réservées à l'Office des professions, l'Ordre a transmis un complément d'information à l'automne 2015 à la demande l'Office des professions.

OFFRE DE FORMATION

L'offre d'activités de formation, colloques, rendez-vous et congrès est constamment bonifiée et augmentée pour appuyer les membres dans l'atteinte de leurs objectifs de formation continue obligatoire.

Dans le but de contribuer au développement de la relève et au partage d'expérience, un programme de mentorat a été mis sur pied. Plusieurs dyades ont été créées à travers la province et ont cheminé tout au long de l'année.

RH, LA REVUE DES CRHA ET CRIA

Après plusieurs mois de travaux, le magazine *Effectif* a pris un tournant en janvier 2016 en devenant la revue RH. Véhicule de contenu de l'Ordre, la revue RH met en valeur l'expertise des CRHA et CRIA et le partage avec la communauté RH ainsi que le monde des affaires.



MÉDIAS SOCIAUX

Les communautés sociales de l'Ordre ont continué de croître cette année et bénéficient toujours d'un degré d'engagement élevé de la part de leurs abonnés.



12 290
abonnés



18 701
membres



3 757
abonnés

MEMBRES

Au 31 mars 2016,
l'Ordre regroupait plus de
10 000
CRHA et CRIA !

TABLEAU DES MEMBRES

MEMBRES DÉTENANT UN PERMIS INSCRITS AU TABLEAU
AU 31 MARS 2016 SELON LA CLASSE

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de permis délivrés
Membres réguliers	9 437
Membres retraités	226
Membres en congé de maternité	310
Membres professeurs	67
Total	10 040

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2016
SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	115
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	129
03 Capitale-Nationale	1 119
04 Mauricie	240
05 Estrie	234
06 Montréal	4 589
07 Outaouais	312
08 Abitibi-Témiscamingue	127
09 Côte-Nord	69
10 Nord-du-Québec	23
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25
12 Chaudière-Appalaches	354
13 Laval	439
14 Lanaudière	265
15 Laurentides	394
16 Montérégie	1 443
17 Centre-du-Québec	85
99 Hors du Québec	78

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2016 ET
MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE ET DE LA OU DES
COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES, S'IL Y A LIEU, SELON LA
CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classes de membres	Nombre de membres détenant un permis	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Membres réguliers	9 437	537 \$	1 ^{er} avril 2015
Membres retraités	226	108 \$	1 ^{er} avril 2015
Membres en congé de maternité	310	268,50 \$	1 ^{er} avril 2015
Membres professeurs	67	268,50 \$	1 ^{er} avril 2015

INSCRIPTIONS AU TABLEAU EN 2015-2016 SELON LE TYPE

Type d'inscription	Nombre
Total des inscriptions	10 040
Premières inscriptions	815

Retraits du Tableau	Nombre
Radiations du Tableau en 2015-2016 pour non-paiement de la cotisation annuelle	704

- > L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et p de l'article 94 du Code des professions.
- > L'Ordre n'a pas de condition ni de formalité de délivrance de certificats d'immatriculation et de certificats de spécialistes.
- > L'Ordre n'a pas d'inscription au Tableau avec limitation ou suspension.
- > L'Ordre n'a pas suspendu ni révoqué de permis.

ÉQUIPE

DIRECTION GÉNÉRALE

Manon Poirier, CRHA, directrice générale

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Catherine Bédard, CRHA, conseillère, développement des compétences et directrice, développement de la profession, par intérim

Stéphanie Brault, CRHA, conseillère, développement des compétences

Jean-René Caron, technicien, formation en ligne

Julie Coutu, coordonnatrice, événements

Justine Delisle, CRHA, conseillère, développement des compétences

Angélique Deschamps Emery, agente, développement professionnel

Alexandre Dumouchel, CRHA, conseiller, développement des compétences

Morgane Macé, agente, formation continue

Damien Meunier, chargé de projets

Dominique Nadeau, coordonnatrice, événements

Marie-Christine Pinglot, agente, développement de la profession

Isabelle Torres, CRIA, conseillère, ressources humaines et développement des compétences

ADMISSION ET QUALITÉ DE LA PRATIQUE

M^e Edith Rondeau, directrice, admission et qualité de la pratique, secrétaire de l'Ordre

Tony Ah Chin Kow, technicien, normes professionnelles (temporaire)

Shanel Bélanger Vaillancourt, agente, admission (temporaire)

Geneviève Bouchard, conseillère, qualité de la pratique (temporaire)

Marie-Hélène D'Aoust, conseillère, accès à la profession

Geneviève Hélié, technicienne, normes professionnelles

Pierre-Alain Rey, CRHA, inspecteur

Kim Ste-Marie, agente, inspection professionnelle (temporaire)

BUREAU DU SYNDIC

Gilbert Rousseau, CRHA, syndic

Chantal Giroux, CRHA, syndique adjointe

COMMUNICATIONS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Bruno Dupuis, directeur, communications et solutions numériques

Marie-Claude Bordeleau, analyste d'affaires

Amélie Brassard, conseillère, marketing

Élise Briosi, chargée de projet, marketing

Marilyne Brosseau, édimestre

Roxanne Brousseau, coordonnatrice, marketing

Julie Carrière, coordonnatrice, promotion

Noémie Ferland-Dorval, conseillère, communications

Marie-Ève Girard, CRHA, conseillère, marketing

Rozane Gratton, coordonnatrice, solutions numériques

Kelly Guizonne, agente, adhésion à la profession

Catherine Lefoll, agente, adhésion à la profession

Daisy Vera, technicienne, analyse de données

FINANCES ET ADMINISTRATION

Krzysztof Kuzniar, directeur, finances et administration

Johanne Dufort, agente, administration et logistique des formations

Magali Dulac, technicienne, comptabilité

Imane Ech-Chouyekh, conseillère, expérience client

Katherine Guillarte Moya, agente renouvellement (temporaire)

Fatima Mahyou-Bouchet, agente, inscriptions

Liette Morin, secrétaire-réceptionniste

Corinne Pagé, coordonnatrice, service d'offres d'emploi

Geneviève Pagé, agente, comptabilité et administration

Stéphane Savoie, contrôleur



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Richard Blain, CRHA
Élu au suffrage des administrateurs
Entré en fonction le 13 mai 2015

MEMBRES DU CONSEIL, PAR RÉGION, ET LA DATE DE LEUR ENTRÉE EN FONCTION

BAS-SAINT-LAURENT, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, CAPITALE-NATIONALE,
CÔTE-NORD, NORD-DU-QUÉBEC, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Julie Moreau, CRHA (nommée), 1^{er} septembre 2015

M^e Gilles Rancourt, CRIA (élu), 11 mai 2010

MAURICIE, OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES
ET CENTRE-DU-QUÉBEC

Philippe Legault, CRIA (nommé), 25 mars 2015

Anca Florina Neagu, CRHA (élue), 14 mai 2014

ESTRIE ET MONTÉRÉGIE

Manon Perreault, CRHA (élue), 14 mai 2014

Linda Richard, CRHA (élue), 15 mai 2012

MONTRÉAL ET LAVAL

Richard Blain, CRHA (élu), 16 mai 2011

Geneviève Cloutier, CRHA (élue), 15 mai 2013

Chantal Lamoureux, CRHA (élue), 13 mai 2015

Philippe Mast, CRHA (élu), 13 mai 2015

M^e Marianne St-Pierre Plamondon, CRHA (élue), 15 mai 2013

Jean-Stéphan Canton, CRHA (élu), 13 mai 2015

SECTEUR UNIVERSITAIRE

Jacques Forest, CRHA (élu), 15 mai 2012

SECTEUR SYNDICAL

Maryse Julien, CRIA (élue), 13 mai 2015

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Sophie Bégin, 15 mai 2012

M^e Louise Des Ormeaux, 14 mai 2014

Céline Plamondon, FCPA, FCA, CIA, 13 mai 2015

Jacques Richer, 5 mai 2012

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDATS

Le conseil d'administration est responsable de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il contribue à travers ses différentes séances et ses comités au développement de la profession. Jouant un rôle stratégique dans cette organisation, il veille à l'application de l'ensemble des règlements, en particulier du Code des professions. Assurant la mission première de l'Ordre qu'est la protection du public, le conseil d'administration reste à l'affût des différentes pratiques des membres par le biais du programme de l'inspection professionnelle et de son suivi de la formation continue.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE :

Dossiers administratifs

- > Adoption du plan stratégique 2015-2018
 - > Met l'accent sur la protection du public
 - > Cible le leadership de l'Ordre dans la société, la reconnaissance de la profession dans le milieu des affaires et la surveillance de la pratique professionnelle
- > Nomination de membres aux différents comités du conseil d'administration
- > Nomination des scrutateurs pour les élections des membres du conseil d'administration
- > Nomination d'un membre au poste d'administrateur représentant la région 01
- > Nomination des récipiendaires du prix Engagement
- > Nomination des récipiendaires du prix Fellow
- > Nomination de membres au sein du comité d'inspection professionnelle
- > Nomination de la secrétaire de l'Ordre
- > Adoption de la réintégration de l'Ordre au sein du CCARH à titre de membre associé
- > Nomination de membres au sein du conseil d'administration de la Fondation
- > Adoption de la proposition de refonte du prix Fellow et de création du prix Reconnaissance RH.

Dossiers à caractère financier

- > Adoption des états financiers 2014-2015
- > Adoption du budget 2016-2017

Dossiers professionnels

- > Adoption des radiations du Tableau de l'Ordre pour non-paiement de cotisation
- > Adoption de la nouvelle version du *Guide de la formation continue obligatoire*
- > Adoption du programme de surveillance générale de la profession 2015-2016

Assemblée générale annuelle

Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où il sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière visée par les présentes données : le 9 novembre 2016.

NOMBRE DE SÉANCES

Au cours de l'année de référence, les membres du conseil d'administration ont tenu six séances ordinaires et neuf séances extraordinaires.

ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les quatre comités formés par le conseil d'administration de l'Ordre se sont quant à eux réunis régulièrement. Il s'agit des comités suivants :

- > Gouvernance et éthique
- > Ressources humaines
- > Audit
- > Planification stratégique

Le conseil d'administration a également mis sur pied un comité *ad hoc* pour procéder au recrutement du directeur général. M. René Jolicoeur, CRHA a occupé le poste de directeur général par intérim du mois de juillet 2015 à janvier 2016.

COMITÉ EXÉCUTIF

MANDATS

Le comité exécutif voit à l'administration générale et courante de l'Ordre. Il réalise les mandats que lui confie le conseil d'administration et lui rend compte de ses activités. Il formule des recommandations sur toute question soumise au conseil d'administration et exerce les fonctions et pouvoirs de celui-ci entre les séances de travail, à l'exclusion de ceux que le Code des professions et la régie interne réservent à d'autres instances.

MEMBRES DU COMITÉ

- Richard Blain, CRHA
Président
- Geneviève Cloutier, CRHA
- Manon Perreault, CRHA
(début du mandat
le 11 novembre 2015)
- M^e Gilles Rancourt, CRIA
(fin du mandat 11 novembre 2015)
- Jacques Richer
- M^e Marianne St-Pierre
Plamondon, CRHA

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Délivrance d'un permis à des candidats ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'infractions criminelles qui, de l'avis motivé du comité exécutif, n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession.

NOMBRE DE SÉANCES

Au cours de l'année de référence, les membres du comité exécutif ont tenu 2 séances ordinaires et 11 séances extraordinaires.

ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

MANDAT

Le comité des équivalences doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

STATISTIQUES

	Nombre				
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	7	0	6	0	1
hors du Canada	58	0	50	4	4

MEMBRES DU COMITÉ

Caroline Beaumont, CRHA
Gisèle Boivin, CRHA
Jocelyne Chaperon, CRHA
Monique Landry, CRHA
Andrée Mantha, CRHA
Yves Roy, CRHA
Nathalie Tousignant, CRHA

RÉUNIONS

Nombre	Cours		
	Stage		
11	Examen	4	39
	Cours et stage		
	Stage et examen		
	Cours et examen		
	Cours, stage et examen		
	Expérience et examen	2	11

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 33

- > L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du Code des professions.
- > L'Ordre n'a reçu et traité aucune demande de délivrance de permis temporaire, restrictif temporaire ou spécial.
- > L'Ordre n'a pas traité de demandes de reconnaissance de l'équivalence des diplômes délivrés par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

	Nombre			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Province de Québec	482	432	0	50

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

		Nombre			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Province de Québec	341	340	1	0
	Province de l'Ontario	10	10	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	10	10	0	0
UE	France	18	18	0	0
	Reste de l'Union européenne	5	5	0	0
Ailleurs	États-Unis	2	2	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	8	8	0	0
	Total hors du Canada	33	33	0	0

- L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis, ni de demande fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT	MEMBRES DU COMITÉ
Le comité de la formation a pour mandat d’examiner les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés.	Bureau de coopération interuniversitaire Yves Hallé (fin du mandat le 30 novembre 2015) François-Bernard Malo (début du mandat le 1 ^{er} décembre 2015) Carole Lamoureux
NOMBRE DE RÉUNIONS	Ordre des conseillers en ressources humaines agréés Virginie Bronsard, CRHA (présidente) Daniel Jolin, CRHA
	Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur Marie-Claude Riopel

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MANDAT	MEMBRES DU COMITÉ	RÉUNIONS
Le comité a pour mandat de décider du contenu du guide de formation continue destiné aux membres et prendre position quant aux activités à préapprouver ou non.	Guy Michaud, CRIA Pearl Bailey, CRHA Claude Paquet, CRHA Rémy Tondreau, CRHA Jacques Gascon, CRHA Nathalie Blain, CRHA Paul Langevin, CRHA Louise Bourget, CRHA Louise Morin, CRIA	Nombre 2

COMITÉ VIGIE FORMATION

MANDAT	MEMBRES DU COMITÉ	RÉUNIONS
Le comité vigie formation a pour mandat d’apprécier l’offre actuelle de l’Ordre en développement des compétences, par une veille des tendances actuelles et à venir en formation, dans le but de la bonifier.	Jean-François Roussel, CRHA (président) Julie Blanchet, CRHA Jean-Philippe Bradette, CRHA Nathalie Doré, CRHA Nadiyah Smith, CRIA	Nombre 2

ACTIVITÉS DE FORMATION ORGANISÉES PAR L’ORDRE

À l’exception de la formation sur la déontologie, aucune des formations dont on a tenu compte dans le tableau suivant n’est obligatoire, mais chacune peut être considérée dans le cadre de l’exigence, pour le membre, de cumuler 60 heures de formation par période de 3 ans.

Type de formation	Nombre de formations offertes	Nombre d’heures reconnues aux fins du programme de formation continue	Nombre de membres CRHA et CRIA présents à l’une ou l’autre de ces activités
Colloques et rendez-vous	8	50	866
Congrès	1	11	608
Webinaires, classes virtuelles et formations en ligne	67	208	9 225
Formations en salle	77	445	1 442
Formation obligatoire sur la déontologie (en ligne)	1	2	1 607
Groupes de discussion	35	641	495

COMITÉ DE MENTORAT

MANDAT	MEMBRES DU COMITÉ	RÉUNIONS
Le comité a pour mandat principal de recruter des mentors et de réaliser un jumelage parfait entre professionnels membres de l’Ordre, auprès desquels ils agissent comme parrains ou marraines. Les dyades ainsi créées offrent une expérience bénéfique tant pour le mentor que pour le mentoré.	Jocelyn Benoit, CRHA Annie Cloutier, CRHA France Couture, CRHA Muriel Drolet, CRHA Diane Nobert, CRHA	Nombre 1
➤ Lancement de la première vague en octobre 2015.		

ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ D’INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT	ACTIVITÉS DU COMITÉ D’INSPECTION PROFESSIONNELLE	
Le Comité d’inspection professionnelle (CIP) a pour fonction principale de surveiller l’exercice de la profession par les membres de l’Ordre en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres.	Vérification	Nombre
	Membres visités	105
	Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	142
	Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s’il y a lieu	142
MEMBRES DU COMITÉ	Membres retirés du processus d’inspection (cas d’exception)	20
	Rapports de vérification dressés à la suite d’une visite	64
	Rapport de vérification dressé à la suite de la transmission d’un formulaire ou d’un questionnaire, s’il y a lieu	0
BILAN DES ACTIVITÉS		
Le programme annuel d’inspection professionnelle 2015-2016 prévoyait l’envoi de 125 questionnaires d’inspection aux membres de l’Ordre. Ce sont finalement 142 questionnaires qui ont été envoyés entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.		
Au total, 105 membres ont reçus la visite d’un inspecteur.		
Aucune enquête sur les compétences d’un membre n’a été menée en 2015-2016.		
Le CIP n’a fait aucune recommandation au conseil d’administration quant au fait d’obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement, ou de l’obliger aux deux à la fois.		
Aucun membre n’a fait l’objet d’une information au syndic.		
INSPECTEUR		
Pierre-Alain Rey, CRHA		
RÉUNIONS		
Nombre		
4		

ACTIVITÉS DU SYNDIC

SYNDIC	ACTIVITÉS DU SYNDIC	
Gilbert Rousseau, CRHA	Dossiers	Nombre
SYNDIQUE ADJOINTE		
	Dossiers ouverts durant la période	15
	Total des membres visés par ces dossiers	15
	Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
	Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	4
	Décisions	Nombre
	Porter plainte	0
Ne pas porter plainte		14

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation de comptes n’a été traitée. Par ailleurs, aucun différend n’a été soumis à un conseil d’arbitrage.

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ	ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION	
M ^{re} Marc-André Robert, CRIA (président)	Demandes d’avis	Nombre
Luc Blais (nommé par l’Office des professions)		
Yvan O’Connor, CRHA	Reçues	3
François Boyer, CRHA	Présentées hors délai	0
Christyne St-Onge, CRHA	Trois avis ont été rendus par le comité de révision concluant qu’il n’y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.	
RÉUNIONS		
Nombre		
3		

ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le conseil de discipline a pour mandat d’entendre toute plainte formulée par le syndic, les syndics adjoints et correspondants ou par toute autre personne, contre un conseiller en ressources humaines ou en relations industrielles à la suite d’une infraction aux dispositions du Code de déontologie des membres de l’Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, du Code des professions et des règlements adoptés conformément au Code des professions.

MEMBRES DU CONSEIL

M^e Yvan Bujold, CRIA
M. Benoit Fillion, CRHA
M^e Karl Jessop, CRIA
M. Pierre Lefebvre, CRHA
M^e Linda Lepage, CRHA

M^e Nicole Bouchard, secrétaire

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l’exercice 2015-2016, aucune plainte disciplinaire n’a été portée devant le conseil de discipline. Au cours de cet exercice, le conseil n’a tenu aucune audience et n’a rendu aucune décision.

À la fin de l’exercice, le conseil n’était saisi d’aucune plainte.

Nombre de membres du conseil ayant siégé	0
Nombre d’audiences du conseil	0
Dossier actif du conseil au début de l’exercice	0
Dossier fermé au cours de l’exercice	0
Dossier ouvert au cours de l’exercice	0

- > Aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction n’a été portée en appel au Tribunal des professions.
- > Le conseil de discipline n’a remis aucune recommandation au conseil d’administration.
- > Le conseil d’administration n’a rendu aucune décision relative aux recommandations émises par le conseil de discipline.

USURPATION DE TITRE

Enquêtes	Nombre
Portant sur l’exercice illégal, s’il y a lieu	0
Portant sur l’usurpation de titre réservé	5
Portant sur l’exercice illégal et sur l’usurpation de titre réservé, s’il y a lieu	0

- > Aucune poursuite pénale n’a été intentée.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l’ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l’Ordre	10 040	1 000 000 \$	5 000 000 \$

- > Le règlement, en application du paragraphe d de l’article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.
- > L’Ordre n’a pas de règlement en application du paragraphe g de l’article 93 du Code des professions.

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en
relations industrielles agréés du Québec

États financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2016

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État de la situation financière	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 31 août 2016

⁽¹⁾ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114020

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Résultats
De l'exercice terminé le 31 mars 2016 2

	2016				2015	
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits (note 14)						
Cotisations et admissions	5 462 683	-	195 301	-	5 657 984	5 226 268
Activités de développement professionnel et communauté RH	3 445 427	-	-	-	3 445 427	4 318 311
Ristourne de l'assureur	-	29 705	-	-	29 705	29 569
Revenus de subventions	6 000	-	-	-	6 000	47 600
Revenus de placements	142 042	2 671	22 322	3 675	170 710	711 466
	9 056 152	32 376	217 623	3 675	9 309 826	10 333 214
Charges (note 14)						
Activités de développement professionnel et communauté RH	3 707 770	-	-	-	3 707 770	4 082 793
Frais généraux et d'administration	4 335 887	-	-	5 110	4 340 997	4 196 343
Relations publiques	386 576	-	-	-	386 576	723 349
Inspections et affaires réglementaires	400 899	-	-	-	400 899	438 463
Assurances - responsabilité professionnelle	-	-	106 157	-	106 157	105 672
	8 831 132	-	106 157	5 110	8 942 399	9 546 620
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	225 020	32 376	111 466	(1 435)	367 427	786 594

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

État de l'évolution des actifs nets
De l'exercice terminé le 31 mars 2016 3

	2016				2015	
	Fonds général					
	Investis en immobilisations	Non grevé d'affections	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début	567 525	1 838 647	182 568	1 129 178	157 122	3 875 040
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(203 478)	428 498	32 376	111 466	(1 435)	367 427
Virement interfonds (note 11)	-	-	(32 240)	32 240	-	-
Solde de fonds à la fin	364 047	2 267 145	182 704	1 272 884	155 687	4 242 467

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec						
État de la situation financière						
Au 31 mars 2016						
					2016	2015
						4
	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme						
Encaisse	1 570 230	150 000	1 274 174	11 921	3 006 325	1 997 787
Fonds de gestion de trésorerie (note 3)	2 252 059	-	-	-	2 252 059	1 551 981
Débiteurs (note 4)	209 831	29 705	-	1 026	240 562	745 383
Frais payés d'avance	60 626	-	-	-	60 626	239 849
Interfonds, sans intérêts	-	2 999	-	-	-	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	60 710	-	-	-	60 710	98 381
	4 153 456	182 704	1 274 174	12 947	5 620 282	4 633 381
Placements (note 5)	4 272 807	-	-	142 740	4 415 547	5 011 930
Immobilisations corporelles (note 6)	371 064	-	-	-	371 064	442 425
Actifs incorporels (note 7)	71 507	-	-	-	71 507	213 050
	8 868 834	182 704	1 274 174	155 687	10 478 400	10 300 786
Passif à court terme						
Créditeurs (note 9)	1 116 449	-	-	-	1 116 449	1 093 932
Produits reportés (note 10)	4 853 208	-	-	-	4 853 208	5 031 622
Interfonds, sans intérêts	1 709	-	1 290	-	-	-
	5 971 366	-	1 290	-	5 969 657	6 125 554
Loyer reporté	187 752	-	-	-	187 752	212 242
Avantages incitatifs relatifs au bail	78 524	-	-	-	78 524	87 950
	6 237 642	-	1 290	-	6 223 933	6 425 746
Actif net						
Investi en immobilisations	364 047	-	-	-	364 047	567 525
Non grevé d'affectations	2 267 145	-	-	-	2 267 145	1 838 647
Affecté aux bénéfices d'assurances	-	182 704	1 272 884	155 687	1 611 275	1 468 868
	2 631 192	182 704	1 272 884	155 687	4 242 467	3 875 040
	8 868 834	182 704	1 274 174	155 687	10 478 400	10 300 786
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.						
Au nom du conseil						
 administrateur  administrateur						
demersbeaulne 						

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2016

5

	2016	2015
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	367 427	786 594
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	141 543	141 195
Amortissement des immobilisations corporelles	71 361	74 014
Perte (gain) sur la disposition de placements	9 972	(521 419)
Amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail	(9 426)	(9 426)
Amortissement du loyer reporté	(24 490)	(24 490)
Augmentation du loyer reporté	-	185 915
	556 387	632 383
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	528 147	72 187
	1 084 534	704 570
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 245 872)	(1 216 894)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(222 062)
Produit sur la cession de placements	1 869 954	1 525 127
Acquisition d'actifs incorporels	-	(2 080)
	624 082	84 091
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 708 616	788 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 549 768	2 761 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 258 384	3 549 768
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	3 006 325	1 997 787
Fonds de gestion de trésorerie	2 252 059	1 551 981
	5 258 384	3 549 768

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2016

6

1. Description de l'organisme

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le Code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 \$ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler des fonds aux fins d'assurances responsabilités professionnelles.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accumuler des fonds en vue de soutenir les membres qui ont subi un préjudice ou des dommages, engagé des dépenses, perdu leur emploi ou été victimes d'une sanction à la suite de leur refus d'enfreindre l'un ou l'autre des devoirs prévus au Code de déontologie des CRHA et des CRIA ou pour avoir dénoncé un membre qui enfreint le Code de déontologie.

Avantages incitatifs relatifs au bail et loyer reporté

Le loyer reporté est constitué de loyers gratuits. Le loyer reporté et les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis linéairement sur la durée restante du bail renégocié jusqu'en novembre 2023.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2016

7

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et indépendante et que l'Ordre utilise ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, des obligations et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des fonds de gestion de trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent des obligations et des actions de sociétés cotées en Bourse.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constataion des produits

Les revenus des activités de développement professionnel et communauté RH sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.



ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 20168

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les fonds de gestion de trésorerie, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, ayant une échéance initiale de trois mois et moins.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 20169

3. Fonds de gestion de trésorerie

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Au 31 mars 2016, ces fonds portent intérêt à des taux variant de 0,50 % à 0,85 % (de 0,75 % à 1,00 % en 2015).

4. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Comptes clients	86 336	499 285
Provision pour mauvaises créances	(6 770)	(7 170)
Intérêts courus	24 183	26 822
Subventions	-	10 532
Distributeur	107 108	186 345
Ristourné de l'assureur	29 705	29 569
	240 562	745 383

5. Placements

	2016	2015
	\$	\$
Obligations du gouvernement du Canada, 2,25 % à 5,75 %, échéant entre juin 2019 et décembre 2045	526 904	566 373
Obligations de la province de l'Ontario, 3,50 % à 6,50 %, échéant entre juin 2019 et juin 2039	408 660	392 952
Obligations corporatives, 1,75 % à 7,05 %, échéant entre février 2017 et juin 2103	1 469 457	1 313 229
Obligations de la province de la Colombie-Britannique, 4,70 %, échéant en juin 2037	186 404	152 926
Obligations de la province du Québec, 3,50 % à 5,75 %, échéant entre décembre 2020 et décembre 2045	195 558	186 333
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	545 229	662 026
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars américains	1 144 045	1 836 472
	4 476 257	5 110 311
Placements réalisables au cours du prochain exercice	60 710	98 381
	4 415 547	5 011 930



ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 201610

6. Immobilisations corporelles

	2016		2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	366 027	307 904	58 123
Matériel informatique	188 504	188 103	401
Améliorations locatives	676 277	363 737	312 540
	1 230 808	859 744	371 064

7. Actifs incorporels

	2016		2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Logiciels	445 706	374 199	71 507

8. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,99 %. Au 31 mars 2016, la marge de crédit n'est pas utilisée.

9. Créditeurs

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	603 823	280 694
Salaires et vacances à payer	322 059	360 202
Sommes à remettre à l'État	47 592	28 909
Taxes de vente	118 180	371 072
Compte à payer à la Fondation, sans intérêts	24 795	53 055
	1 116 449	1 093 932



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 201611

10. Produits reportés

	2016	2015
	\$	\$
Cotisations	4 228 118	4 352 758
Inscriptions et colloque	65 497	69 075
Examen	28 140	-
Congrès	357 936	323 843
Abonnements à la revue Effectif	3 011	3 579
Programme de développement professionnel	149 270	277 238
Offres d'emploi	21 236	5 129
	4 853 208	5 031 622

11. Virement interfonds

Conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur et au revenu d'intérêts générés par le fonds, soit 32 240 \$, a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.

12. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'Ordre à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Ordre est exposé au risque de crédit en raison de ses actifs financiers.



ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2016

12

12. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 mars 2016, les actifs et les passifs incluent les montants suivants libellés en devises étrangères :

	2016		2015	
	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	348 863	268 624	77 381	61 011
Placements	1 144 045	880 915	1 836 472	1 449 923

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent l'Ordre à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent l'Ordre à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix en raison de ses placements en actions cotés en Bourse.

L'Ordre effectue une surveillance constante des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation afin d'être en mesure de respecter ses engagements liés à des passifs financiers.



Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2016

13

13. Engagements contractuels

a) L'Ordre s'est engagé, en vertu de baux, à verser un montant de 4 001 627 \$ d'ici à 2024. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	514 804
2018	517 063
2019	521 370
2020	522 617
2021 et suivants	1 925 773

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats pour de l'hébergement informatique, à verser un montant de 136 704 \$ d'ici à 2018. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	102 528
2018	34 176

14. Information sur les résultats

	2016	2015
	\$	\$
Les produits incluent :		
Cotisations des membres à l'Office des professions du Québec	273 088	259 591
Gain (perte) sur la disposition de placements	(9 972)	521 419
Revenus d'intérêts	120 378	121 874
Dividendes et revenus de distribution (fonds communs)	60 304	68 173
Les charges incluent :		
Amortissement - avantages incitatifs relatifs au bail	(9 426)	(9 426)
Amortissement - immobilisations corporelles	71 361	74 014
Amortissement - actifs incorporels	141 543	141 195
Remise de la cotisation à l'Office des professions du Québec	273 088	259 591
Intérêts et frais bancaires	8 933	6 390
Charge de retraite - direction générale	-	19 383
Amortissement - loyer reporté	(24 490)	(24 490)



ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Notes complémentaires aux états financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2016

14

15. Fondation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (la Fondation) du fait de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation a été créée pour contribuer à l'avancement de l'éducation dans le domaine du développement et de la gestion des ressources humaines et d'éduquer le public en ce qui concerne le développement de la gestion des ressources humaines dans les organisations. L'Ordre fourni à titre gracieux des services d'administration et de comptabilité. La Fondation est constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, et elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.



Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

📍 1200, avenue McGill College, bureau 1400,
Montréal (Québec) H3B 4G7

☎ 514 879-1636 ou 1 800 214-1609

☎ 514 879-1722

@ info@portailrh.org

🌐 portailrh.org